

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Rébory – domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 4	13
Total des voix : 13		

Date de convocation
02/10/2025

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Robert LAURENTI** : Valensole ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Laurence DEPIEDS** : Saint Martin de Brômes ; **Laurent GUIOU** : Esparron de Verdon ; **Jacques AVANIAN** : Artignosc-sur-Verdon ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen.

Ont donné pouvoir : [1 voix chacun]

**Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à Jacques AVANIAN  
**Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER  
**Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Corinne PELLOQUIN  
**Michèle BIZOT-GASTALDI** (La Palud sur Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT

Délibération  
n°25\_10\_B8\_07

Projet « la Routo, au fil de laine »  
2<sup>ème</sup> modification du plan de financement

En bureau du 24 avril 2025 il a été validé le plan de financement du projet *la Routo®, au fil de la laine*, pour un dépôt auprès du GAL Verdon.

Le projet vise à valoriser et sensibiliser les publics au pastoralisme et à la transhumance le long de l'itinéraire de la Routo® en prenant comme axe la laine, de la production à sa valorisation. Les publics ciblés sont les éleveurs, habitants (familles et jeunes) et visiteurs pour une expérience immersive et culturelle. Le territoire concerné est le suivant : les communes de l'itinéraire du GR®69 La Routo® suitées sur le GAL Grand Verdon (Valensole, Riez, Puimoisson, Vinon) mais aussi les communes pastorales du Parc situées sur le périmètre du GAL Grand Verdon.

Les actions prévues :

1. Deux séjours jeunes au printemps.
2. Rencontres sur le territoire pour les éleveurs
3. Participation à des événements existants fêtes de la transhumance (Castellane, Riez, Bargème, Vinon) et à la foire Agricole (Saint-André).
4. Concert de lancement autour des chants de berger avec un partenaire de la fédération des PNR
5. Journée de sensibilisation des professionnels du tourisme, de la culture et de l'éducation aux outils de médiation et à l'itinéraire.
6. Une création artistique pour promouvoir et valoriser la laine
7. Développement d'outils de médiation et communication (en cohérence avec les outils de la MDT)

Suite au dépôt du projet, le Parc avait eu un retour du GAL LEADER Verdon : il avait alors fallu modifier le calcul des dépenses d'ingénierie (salaire interne) en appliquant un système de coût simplifié décidé par l'autorité de gestion pour être financé sur la base d'un forfait horaire (brut chargé) et non des dépenses réelles comme cela a été calculé dans le dépôt du dossier initial.

Un nouveau plan de financement a été voté le 17 juillet 2025 avec ce mode calcul. Cependant, le taux du forfait horaire communiqué n'a pas été le bon ce qui nous oblige à présenter un nouveau plan de financement afin de déposer le dossier final avant le 26 novembre 2025 (le dossier a déjà reçu l'avis favorable en phase opportunité)

Il est donc proposé aux membres du bureau de valider ce nouveau plan de financement.

Sur la base d'un forfait horaire de 27,40 € pour les frais salariaux (au lieu de 24,70 €), cette ligne budgétaire est amenée à évoluer légèrement à la hausse (pour couvrir une plus grande partie des coûts réels). Les 800 heures de travail prévues sur ce projet, comme les frais de structure (7% des frais salariaux) et les frais de déplacement (5% des frais salariaux) seront ainsi mieux financés que prévus lors du bureau de juillet.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2025

Application agréée E-legalite.com

75\_PL-004-250401072-20251016-DEL25\_10\_B8

Le coût total de l'action sera ainsi passé de 91 081,47 € (budget initial), à 74 853 € (1ère modification) à cette version finale de 77 445 € TTC, et l'aide LEADER de 58 292,78 € (budget initial), à 47 905,92 (1ère modification) à cette version finale 49 564,80 €.

**Coût total TTC : ..... 77 445,00 €**

FEADER (64%) ..... 49 564,80 €

CPN (Région, département, ...) (16 %) ..... 12 391,20 €

Autofinancement (20 %) ..... 15 489,00 €

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits  
Suivent les signatures

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*Le*

*et publication le*

Pour extrait conforme

*Le Président  
Bernard CLAP*



*DEL25\_10\_B8\_07*